

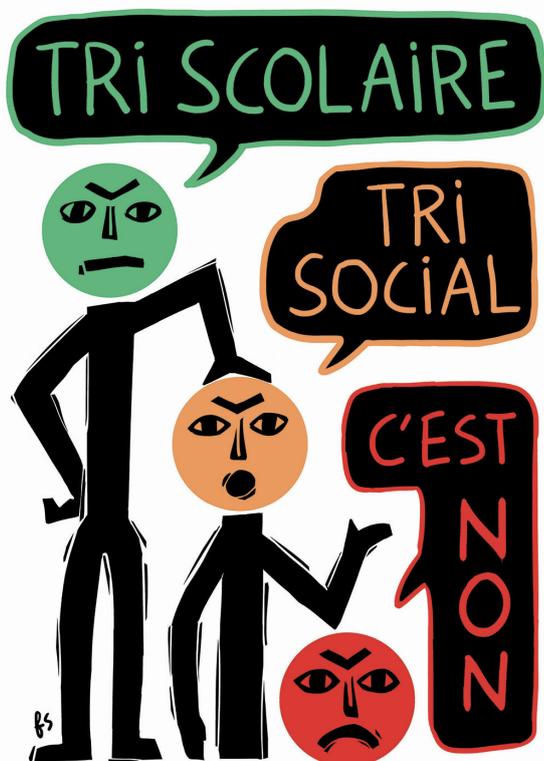
La réforme du "choc des savoirs", une réforme contre l'école inclusive !

Les textes du prétendu "choc des savoirs" ont été publiés le 17 mars. L'essentiel des annonces faites par l'ex-ministre de l'Éducation nationale Attal marque une idéologie qui renforce l'école du tri social et scolaire des élèves, à l'inverse des objectifs que l'on devrait se fixer pour une réelle école inclusive, l'unique école pour toutes et tous que nous voulons !

Si l'école inclusive est annoncée comme une priorité gouvernementale, toutes les mesures qui sont prises actuellement vont à l'encontre d'une école qui faciliterait l'accueil des élèves à besoins spécifiques.

Les normes scolaires sont sans cesse renforcées, catégorisant toujours davantage les élèves, celles-ceux qui entreront dans ces normes, et celles-ceux qui n'y entreront pas ! (évaluations formatives, uniformes, programmes scolaires, niveaux de classe, logiciels d'orientations scolaires...).

Par l'action du ministère, le constat est sans appel: l'école continue d'être pensée par des valides, pour des valides, c'est ce que dénonce SUD éducation !



Le choc du savoir est une réforme de tri social et validiste !

Luttons pour son retrait et pour une école publique émancipatrice pour tous et toutes les élèves !

Tous-tes en grève le 2 avril !

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Dans le premier degré...



● **Les évaluations nationales** renforcées sont déconnectées des réalités de classe. Elles mettent déjà en difficulté de nombreux.se.s élèves qui n'y mettent pas de sens. Si elles sont systématisées, les élèves en situation de handicap, les élèves en grande difficulté, les élèves allophones se retrouveront encore davantage écarté-es de la norme scolaire ainsi imposée.

● **Les méthodes pédagogiques** imposées ne peuvent que desservir l'école inclusive. Nous avons besoin de pouvoir nous adapter aux élèves en face de nous, par le choix de méthodes et de nos pédagogies. Nous ne pouvons calquer une seule façon d'enseigner et d'apprendre pour tous et toutes les élèves.

● **La remise en cause des programmes scolaires par cycle.** Là encore, le retour aux "attendus" de fin d'année scolaire dans le 1er degré est un retour en arrière scientifique et une mesure validiste. Le Premier ministre et la ministre semblent oublier que les apprentissages se fixent sur le temps long, que le rythme d'apprentissage de chacun-e est essentiel à prendre en compte si l'on veut respecter les besoins des élèves.

Pour SUD éducation, la course à la performance scolaire, paramétrée et évaluée à chaque niveau d'âge est une vision productiviste de l'école. Elle est calquée sur le système d'exploitation capitaliste des dominant-es, ceux-elles qui savent, sur les dominé-es, ceux-elles qui ne savent pas. Dans un tel contexte, comment ne pas imaginer que l'on tend à faire perdurer la mise à l'écart, l'exclusion, voire la négation des élèves à besoins spécifiques, qu'ils-elles soient handicapé-es ou non.



Nous ne trierons pas nos élèves !

En grève le 2 avril !

Dans le second degré...

● **L'organisation des enseignements en groupes** en français et en mathématiques est un grand retour en arrière concernant la démocratisation de l'école. C'est un tri social assumé, préparé dès l'école primaire.

Dans quel groupe iront alors les élèves en situation de handicap, les élèves en grande difficulté, les élèves allophones ? Sous couvert de prendre en compte leurs difficultés, regrouper tous et toutes ces élèves dans un même groupe, alors qu'elles et ils ont des besoins spécifiques, va totalement empêcher les enseignant·es de les accompagner correctement.

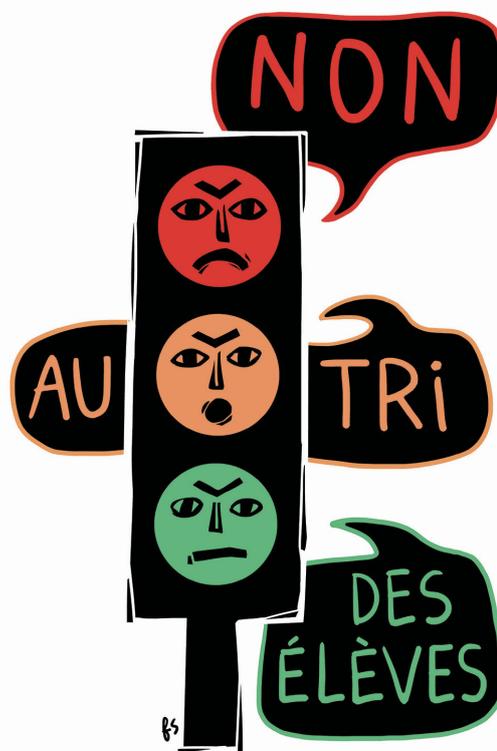
Que vont devenir alors les dispositifs tels que les ULIS, les SEGPA et les cours de FLS au collège ? Vont-ils perdurer ?

Même si le qualificatif de "niveau" a disparu, le contenu reste celui de groupes "de niveau" puisque **le cadre imposé est beaucoup trop rigide pour mettre en œuvre des groupes de besoin.**

Les groupes de besoin sont des modalités d'enseignement ponctuelles en effectifs réduits. Or les textes imposent que les élèves soient réunis en groupe sur au moins 26 semaines sur les 36 semaines de l'année scolaire et les moyens ne sont pas suffisants pour faire des groupes à effectifs réduits.

Par ailleurs, les textes restent flous quant à la constitution des groupes.

Où seront donc placés les élèves en grande difficulté scolaire ? les élèves en situation de handicap ? les élèves allophones ?



éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

Retrouvez sur le site de **SUD éducation**, le modèle de motion pour revendiquer avec vos collègues l'abandon de la réforme Choc des savoirs.

Le Choc des savoirs, une réforme de tri social !



Place de l'accompagnement des élèves en situation de handicap : Quelle est la place des AESH dans ces groupes de niveau ? Nous craignons que ces groupes censés être "adaptés" aux élèves justifient encore moins de recrutement des personnels AESH.

De plus, l'organisation des emplois du temps des AESH mutualisé·es, déjà complexe et non satisfaisant, risque d'avoir pour conséquence de regrouper des élèves qui ont le.la même AESH. Le groupe ainsi constitué correspondra-t-il vraiment aux besoins des élèves ou bien est-on encore dans la gestion de la pénurie de moyens pour elles et eux?



L'expérimentation de la classe préparatoire à la seconde est publiée : ce dispositif est un autre instrument de tri social, visant à dissuader les élèves de poursuivre leurs études après la fin de la scolarité obligatoire. Les élèves en situation de handicap, notamment, ne vont pas échapper à ce mécanisme. Les poursuites d'études après le collège risquent de s'amenuiser aussi pour ils et elles.



Redoublements et difficultés scolaires : Gabriel Attal a acté, tout seul, de nouvelles dispositions pour favoriser le redoublement et externaliser le traitement de la difficulté scolaire hors du temps scolaire avec les stages de réussite. Les élèves en difficulté scolaire n'ont pas besoin de plus de temps d'école, ils-elles ont besoin de temps en classe de meilleure qualité, où les personnels ont le temps de s'occuper d'eux-elles. Ces aspects particuliers qui ressortent du BO publié le 17 mars 2024 sont particulièrement inquiétants.

éducation
Sud
Union
syndicale
Solidaires

NON au CHOC des savoirs

**En grève le 2 avril
et après... !**

